

**Index AI; IOR 41/017/2010**

**Assemblée générale de l'ONU : Auditions de la société civile sur les  
Objectifs du millénaire pour le développement établis par les Nations unies  
14 et 15 juin 2010**

**2<sup>e</sup> session : Partenariats égaux et inclusifs.  
L'obligation de rendre des comptes dans la lutte contre la pauvreté**

**Déclaration de Seydi Gassama, directeur, Amnesty International Sénégal**

Monsieur le Président, éminents délégués et amis,

Au nom d'Amnesty International Sénégal et du mouvement mondial d'Amnesty International, je vous remercie de me donner la possibilité de contribuer au processus préparatoire du Sommet de septembre sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Amnesty International considère les OMD, à ce jour, comme l'initiative mondiale la plus importante de lutte contre la pauvreté. Ces objectifs ont attiré l'attention, à l'échelle internationale, sur le développement et la réduction de la pauvreté. Ils ont aussi servi d'idée-force pour la société civile, qui s'est mobilisée aux plans national et international autour des OMD pour combattre la pauvreté et l'exclusion.

Cependant, comme l'a souligné le secrétaire général des Nations unies, il est évident que les avancées sont inégales et qu'une grande proportion des cibles mondiales ne sera pas atteinte en 2015 si l'on n'intensifie pas radicalement les efforts.

Nous constatons que la faiblesse des progrès effectués dans la direction des populations les plus marginalisées et les plus défavorisées montre que les États ne sont pas parvenus à tenir les promesses qu'ils ont faites et à remplir leurs obligations en matière de droits humains.

Des femmes meurent de causes évitables au cours de la grossesse ou de l'accouchement parce que leurs droits sexuels et reproductifs n'ont pas été respectés. Les femmes indigènes et celles des régions rurales se heurtent à des barrières spécifiques lorsqu'elles ont besoin de soins de santé maternelle. Lorsque les gouvernements s'engagent à financer les soins pour assurer leur gratuité, cette politique est compromise par les paiements illégaux réclamés par les hôpitaux et par l'absence d'obligation de rendre des comptes en cas d'agissements de ce genre.

Dans de nombreux pays, les femmes et les hommes qui vivent dans des bidonvilles et des quartiers informels n'ont accès ni à de l'eau potable, ni à des installations sanitaires, ni à l'éducation ni aux soins de santé, leur droit d'occupation n'étant pas garanti. Ils font l'objet d'expulsions forcées qui ont des répercussions désastreuses, surtout lorsque les populations concernées vivent déjà dans la pauvreté.

Au Sommet du millénaire, qui est à l'origine des OMD, les États membres représentés ici aujourd'hui ont affirmé leur détermination à ne ménager « aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant »

et à « chercher à assurer, dans tous les pays, la promotion et la protection intégrale des droits civils et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun ».

[Lors du Sommet mondial de 2005, les États membres ont réaffirmé que « l'égalité des sexes ainsi que la promotion et la protection du plein exercice par tous de tous les droits de la personne humaine et libertés fondamentales sont essentielles pour promouvoir la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ».

Monsieur le Président,

Dix années se sont écoulées, et Amnesty International estime qu'il est essentiel pour les États membres présents au Sommet de 2010 de mettre en pratique leurs principes. Le plan d'action qui sera décidé en 2010 afin de progresser dans la réalisation des OMD et de supprimer la pauvreté doit comporter des actions spécifiques centrées sur le respect, la protection et la mise en œuvre des droits humains. La version préliminaire du document final du Sommet ne répond actuellement pas à cette exigence ; il est donc urgent de la remanier.

Monsieur le Président,

Amnesty International invite les États membres présents au Sommet à prendre une série de mesures :

1. **Améliorer l'obligation de rendre des comptes.** Il est nécessaire, à cette fin, de renforcer les mécanismes nationaux et internationaux pour assurer un meilleur suivi et une meilleure supervision des efforts des États pour atteindre les OMD, tout en veillant à ce que les actions menées soient conformes aux droits humains. Cela implique aussi de supprimer toutes les barrières qui empêchent l'accès à la justice et de fournir des recours effectifs à toutes les victimes de violations des droits humains.
2. **Inclure les exclus.** Il est nécessaire, à cette fin, de mener des actions destinées à repérer les formes de discrimination et à y mettre fin en garantissant l'égalité entre hommes et femmes et en donnant priorité aux groupes les plus défavorisés.
3. **Promouvoir la participation.** Il est nécessaire, à cette fin, de faire en sorte que les personnes qui vivent dans la pauvreté puissent participer véritablement à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des OMD à tous les niveaux. Les États doivent faire en sorte que les femmes puissent participer au même titre que les hommes, et veiller à fournir un cadre propice aux activités des défenseurs des droits humains, notamment en garantissant les droits à l'information et à la liberté d'expression et d'association.
4. **[Définir des cibles à atteindre.** Il est nécessaire, à cette fin, de définir et de mettre en œuvre des objectifs nationaux de réalisation dans les plus brefs délais de tous les droits économiques, sociaux et culturels, en associant à ces objectifs des niveaux minimaux essentiels. Les gouvernements doivent définir des objectifs nationaux circonscrits dans le temps et mesurables, tenant compte du niveau actuel d'avancement et des ressources disponibles tant sur le plan national que par le biais de la coopération et de l'aide internationales.]
5. **Fournir une coopération et une assistance internationales.** Il est nécessaire, à cette fin, de fournir une coopération et une assistance internationales appuyant la réalisation nationale de droits économiques, sociaux et culturels pour tous, à un niveau minimal essentiel.

Monsieur le Président,

Les principales organisations internationales de défense des droits humains sont restées trop longtemps silencieuses devant les violations flagrantes de la dignité humaine de millions d'adultes et d'enfants vivant dans la pauvreté. Amnesty International, quant à elle, est passée à l'action. En 2009, nous avons entrepris une campagne mondiale sur la pauvreté et les droits humains. La

semaine dernière, nous nous sommes associés à Realizing Rights: the Ethical Globalization Initiative pour organiser une conférence sur les OMD. À cette occasion, nous avons demandé aux représentants des gouvernements, de l'ONU et de la société civile de répertorier des stratégies novatrices en matière de droits humains pour avancer vers la réalisation des OMD de façon durable et équitable. Nous nous engageons aujourd'hui à poursuivre notre travail en collaboration avec les personnes qui vivent dans la pauvreté, les associations de femmes et celles qui œuvrent pour le développement, ainsi que les gouvernements, afin de promouvoir le droit fondamental de chaque être humain à vivre dans la dignité et de rendre le dispositif des OMD plus efficace pour les milliards de personnes qui vivent dans la pauvreté et s'efforcent de faire valoir leurs droits.

Merci, Monsieur le Président.